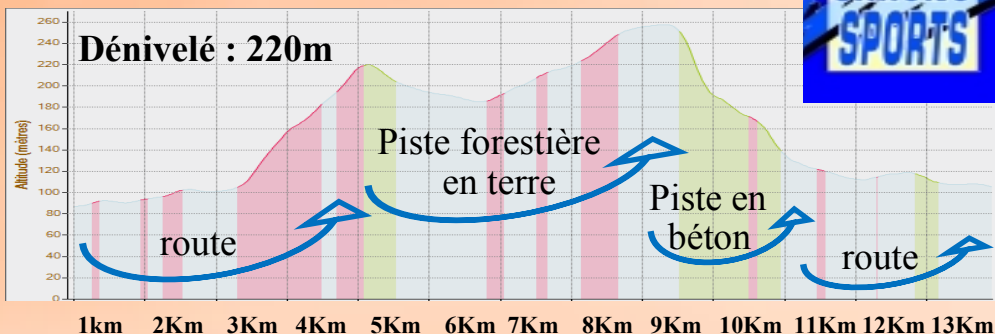


## Profil de la Course



### REGLEMENT de la COURSE de la VICTOIRE du 8 Mai

Organisation COMITE OFFICIEL DES FÊTES de SOLLIÈS TOUCAS

Article 1 : Le COMITE OFFICIEL des FÊTES de Solliès Toucas organise le 8 Mai une course à allure libre ouverte aux coureurs licenciés FFA ou non, de la catégorie CADETS à MATERS 10, Homme et Femme.

Article 2 : Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical de moins de 1 an à la date de l'épreuve, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Les licenciés devront fournir la photocopie de la licence de l'année en cours.

Article 3 : Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire pour participer.

Article 4 : La distance de l'épreuve de 13Kms est conforme au règlement des courses hors stade de la FFA

Trois ravitaillements en eau sont prévus sur le parcours ainsi qu'une collation à l'arrivée. Le balisage est matérialisé par de la rubalise et un marquage au sol.

Article 5 : Les récompenses seront conformes aux catégories de classement FFA. Les 3 premiers du classement Scratch Femmes et Hommes puis les 1ers de chaque catégorie seront récompensés. Il n'y aura pas de cumul.

Article 6 : La sécurité est assurée par la Police Municipale, des jaloneurs bénévoles.

L'assistance médicale est assurée par un médecin et des secouristes.

Article 7 : Les coureurs sont tenus de respecter l'environnement et de ne rien jeter sur la voie publique ou sur les chemins.

Article 8 : Assurance

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par l'assurance souscrite auprès de Groupama et AIAC Courtage

Accident individuel : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 9 : En cas de force majeure mettant en danger les concurrents (catastrophe naturelle, épidémie, ou autres circonstances), l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

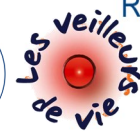
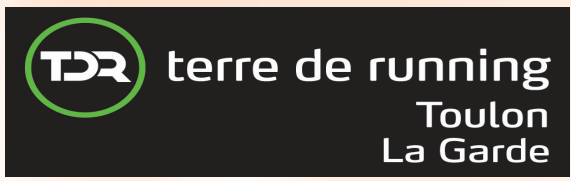
Article 10 : Chaque concurrent autorise l'association Comité des Fêtes et ayant droit comme sponsors, partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître pendant la manifestation.

Article 11 : Tout concurrent qui participe à l'épreuve, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout incident, accident immédiat ou futur pouvant résulter de sa participation à cette manifestation.

Article 12 : Barrière horaire au KM 11 : Tout concurrent qui ne franchit pas le Km11 à 11h45 pourra être mis hors course par la voiture balai pour des raisons liées aux contraintes de circulation automobile.

Ne pas jeter sur la voie publique

COMMUNAUTE DE COMMUNES



**Départ 9h45 Stade LANZA - Inscrite au challenge départemental**

Inscription : **chronosports.fr**

**RANDO DE LA VICTOIRE - 12Km**

Allure libre et Non chronométrée - Départ 08h30

Organisé par le Comité Officiel des Fêtes de Solliès-Toucas

Rens : [www.ville-solliestoucas.fr](http://www.ville-solliestoucas.fr)

# COURSE DE LA VICTOIRE

Courir pour le Don de moelle osseuse  
**Solliès-Toucas**

**8 MAI 2024**

**13 KM**

## INSCRIPTION RANDO

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe : MASC FEM

Année de naissance : .....

Club ou Ville : .....



### **DEPART 8h30 & ARRIVEE au STADE LANZA de SOLLIES TOUCAS**

Parcours de 12 Kms - 260m de dénivelé  
sur route, sentier et piste forestière  
1 point de ravitaillement (prévoir ses contenants)

Marche à allure libre, non chronométrée  
Animée par des guides FFRP

À l'arrivée: Collation, Apéritif offert  
Tables et chaises à disposition pour pique-niquer

### RETRAIT DES DOSSARDS

Le matin sur place de 8h à 8h30

**Cadeau offert**

**! Epingles de dossards non fournies !**

## DROITS D'INSCRIPTION :

\* Sur [www.chronosports.fr](http://www.chronosports.fr) Date limite : 4 Mai 2024

COURSE = 14 euros RANDO = 8 euros  
( + Frais de gestion )

\* Par courrier - Date limite : 2 Mai 2024

adresse : COF Course du 8 Mai

Hôtel de Ville - 83210 SOLLIES TOUCAS

Avec règlement par chèque à l'ordre de COF SOLLIES TOUCAS

COURSE = 14 euros RANDO = 8 euros

\* Sur place le jour de l'épreuve

COURSE = 18 euros RANDO = 10 euros

**Renseignements : COF 0616 16 85 90**

## INSCRIPTION COURSE

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe : MASC FEM

Année de naissance : .....

Club ou Ville : .....



Licencié : Club .....

Fédération : F. F.A. ou F.F. Triathlon

n° Licence : .....  
(joindre la copie de la licence)

Non Licencié : joindre un certificat médical ( ou photocopie) attestant de la non contre indication de la pratique de l'athlétisme en compétition.

Il sera gardé par l'organisateur. (Loi du 23 Mars 1999).

### **DEPART 9h45 & ARRIVEE au STADE LANZA de SOLLIES TOUCAS**

Parcours de 13 Kms sur route et piste forestière  
3 points de ravitaillement (prévoir ses contenants)

Course ouverte aux coureurs de la catégorie  
CADET à MASTER 10 - Homme et Femme  
(non accessible handisport)

À l'arrivée: Récompense à tous - Bouteille d'eau  
Ravitaillement et collation, Apéritif offert  
Tables et chaises à disposition pour pique-niquer  
Stand de chiropraxie à disposition

### **RECOMPENSES Pas de cumul !**

Coupe aux 3 premiers du Scratch Homme et Femme  
Coupe aux Premiers de chaque catégorie Cadet à Master  
Coupe au 1er Toucassin et 1ère Toucassine

### RETRAIT DES DOSSARDS

Le 6 et 7 mai au Magasin Terre de Running

375 avenue Saint-Just 83130 La Garde

Le 8 mai sur place de 8h à 9h30

**! Epingles de dossards non fournies !**